

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.

Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

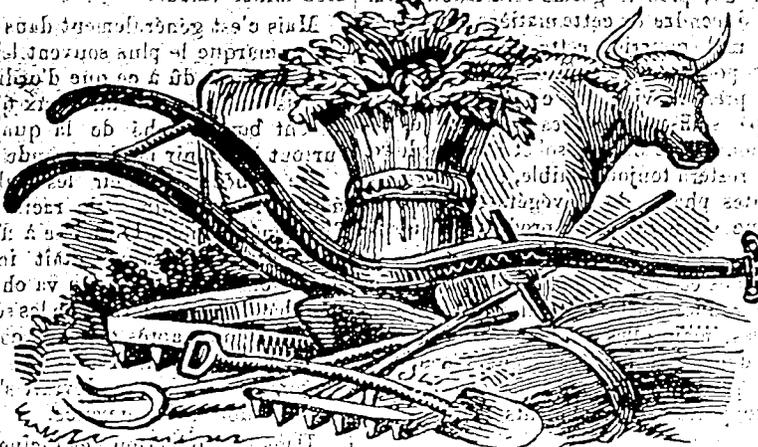
Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1^{ère} insertion, 10 cts. la ligne; 2^{ème} insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE

Causerie agricole : Du choix des semences. **Revue de la Semaine** : Protestation des Généraux des ordres religieux contre l'odieuse spoliation des biens de l'Eglise. — La France et le Président MacMahon. — Nouvelles d'Espagne. — La Chambre des Communes en Angleterre et l'emprunt canadien. **Sujets divers** : La distribution des prix au Collège de Ste. Anne. — Programme pour les termes les mieux tenues. — La pustule maligne ou le charbon de l'homme. — Plantation et semis d'arrière-saison. **Petite chronique** : L'état de la saison. **Récettes** : Destruction des vers qui s'attaquent aux gadeliers et aux groseillers. — Contre les coups de soleil.

PRIÈRE D'ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

CAUSERIE AGRICOLE

DU CHOIX DES SEMENCES.

Assez souvent, nous entendons les cultivateurs se plaindre de la mauvaise qualité des graines employées comme semences. Ces plaintes sont bien justifiables, car elles touchent à la base même de nos succès agricoles. Les graines de semence sont, toute l'espérance du cultivateur; elles contiennent le germe de la vie de toutes les plantes; et de leur qualité, de leur force vitale dépend la richesse ou la famine, non seulement dans les cultures, mais encore dans tout le pays.

En agriculture, les succès sont subordonnés surtout à la qualité du sol, aux engrais et aux semences employées. L'intelligence de l'agriculteur, et ses moyens d'action font le reste.

On a beaucoup étudié les deux premiers éléments de succès, on les a examinés sous toutes leurs faces; les expériences ont précédé aux expériences dans le but d'éclairer la pra-

tique et de faire disparaître les tâtonnements; un nombre presque incalculable de volumes ont été écrits pour faire connaître au monde entier les fruits de ces études et les résultats de ces expériences. La Gazette des Campagnes, comme toutes les autres publications, et peut être plus qu'elles, a consacré de nombreuses pages à ces questions importantes.

L'étude des graines de semence seule n'a obtenu qu'une attention secondaire; on ne l'a envisagée que comme une chose tout-à-fait accessoire; et cependant cette étude est tout aussi importante que celle du sol et des engrais.

Les semences sont aux végétaux ce que les étalons reproducteurs sont aux animaux. Les négliger c'est commettre une faute aussi grave que de laisser la reproduction animale s'effectuer sans faire un bon choix des reproducteurs. A ce point de vue, les Sociétés d'agriculture, quoique désireuses de pousser rapidement la culture dans la voie du progrès, n'ont accompli que la moitié de leurs principaux devoirs. Comme tout le reste des cultivateurs, elles ont méconnu l'importance des bonnes graines de semence et n'ont adopté aucun moyen d'engager les praticiens de leurs localités respectives à améliorer les méthodes usuelles de produire et de choisir les semences.

Il y a donc ici une lacune à combler, un grand progrès à réaliser. Que les Sociétés agricoles prennent la chose en main, qu'elles accordent des prix aux bonnes semences, aussi bien qu'aux bons reproducteurs, et leur action sera complète; elles embrasseront les deux plus importantes branches d'une exploitation rurale: la production animale et la production végétale. Que les prix accordés à cette dernière soient moins élevés ou moins nombreux si l'on veut; mais au moins que l'on fasse quelque chose, que l'on montre que ces Sociétés savent reconnaître les éléments du progrès agricole et encourager tous les genres d'amélioration utile.

L'utilité, la nécessité des bonnes graines de semence est indiscutable. On ne récolte que ce que l'on sème, disons-

Ray J. R. L. Hamelin, Hôpital-Général de Québec

nous dans une précédente causerie. En effet, c'est en vain que nous disposons des meilleurs terrains et des plus riches engrais, que nous travaillons les premiers et employons les seconds de la manière la plus convenable possible, nous échouons sûrement, si nous n'avons sous la main que de mauvaises graines de semence.

Une graine faible, malade, mal nourrie, mal conformée ne peut donner naissance qu'à des plantes débiles. Dans une graine, le germe se nourrit d'abord aux dépens de la matière farineuse qui l'entoure. Or, plus le germe sera faible, plus il lui faudra longtemps dépendre de cette matière farineuse. Mais dans une graine mal nourrie, cette matière est en faible quantité, elle ne pourra donc suffire aux besoins du germe, puisqu'elle est presque vide, et ce dernier périra avant d'avoir développé suffisamment ses tiges et ses racines pour prendre sa nourriture dans le sol et l'atmosphère. Ou, s'il ne périt pas, il restera toujours faible, parcourra misérablement les différentes phases de sa végétation et à l'époque de la maturité ne donnera qu'un produit peu abondant.

Il va sans dire que, dans ce cas, la qualité du sol et l'abondance des engrais diminueront la mauvaise influence de l'infériorité des semences, mais elles ne l'empêcheront pas complètement; et, de deux terrains également féconds et également riches, celui qui aura reçu des semences de meilleure qualité donnera toujours les rendements les plus élevés.

D'après cela, vous devez comprendre, lecteurs, l'importance d'un bon choix de semence, et pour vous aider dans ce choix nous allons vous faire connaître aussi succinctement que possible les principes sur lesquels il repose.

10. *Choix des porte-graines.*—On entend par porte-graines les plantes destinées spécialement à la production des graines de semence.

Posons comme principe général que les plantes les plus vigoureuses donnent toujours les graines les plus fortes et les plus robustes. Nous devons donc tout d'abord rejeter les porte-graines affaiblis. Les plantes semées trop serrées appartiennent à cette catégorie. La gêne dans laquelle elles ont vécu, le défaut d'air et de nourriture suffisante, leur a fait perdre leur vigueur, et dans les végétaux aussi bien que dans les animaux l'appauvrissement des forces vitales est héréditaire.

Les plantes semées en pépinières puis transplantées en pleine terre, sont dans le même cas. On ne prendra donc pas pour porte-graines les végétaux dont le premier développement s'est opéré sur les couches et qui ensuite ont été transplantés; car il est bien rare qu'ils n'aient pas subi quelques arrêts dans leur végétation et perdu ainsi beaucoup de leur vigueur. Les choux, par exemple, sont généralement semés sur couches, puis transplantés en plein champs lorsqu'ils ont atteint un certain développement. Ce mode de culture est excellent tant qu'il ne s'agit que de produire des pommes de choux pour la vente ou pour la consommation; mais sa supériorité disparaît lorsqu'on travaille pour la propagation de l'espèce. Ici, les choux transplantés cèdent le pas à ceux qui ont été semés en pleine terre tant pour l'abondance que pour le poids des graines récoltées.

Les végétaux provenant de greffes, de boutures ou de marcottes ne fournissent aussi que de très-médiocres porte-graines et très-souvent, les semences obtenues de ces derniers ne reproduisent qu'imparfaitement les types auxquels elles appartiennent. Chaque greffage, chaque bouturage et chaque marcottage semblent enlever une partie de la vitalité du vé-

gétal et cet affaiblissement se transmet à la graine. C'est là la principale cause de la dégénérescence de la patate. Sous nos climats, cette dernière ne se reproduit que par la plantation des tubercules; or, un tubercule est tout simplement une bouture et sa plantation un bouturage. Aussi, lorsque la même variété de patates a été reproduite pendant une longue suite d'années par la plantation, sa force vitale s'affaiblit et même sous les climats les plus favorables les graines fournies par les baies (*Grelots*) n'ont plus qu'une bien mince valeur.

Mais c'est généralement dans la culture des racines que l'on remarque le plus souvent les graines de mauvaise qualité. Cela est dû à ce que d'ordinaire les porte-graines sont choisis sans aucun soin. Ceux qui les cultivent sont généralement bon marché de la qualité, leur intérêt les porte surtout à obtenir la plus grande quantité de graines possible.

De là nécessité pour les cultivateurs de produire eux-mêmes leurs graines de racines. Ce n'est pas ce que l'on fait généralement. On laisse à d'autres ce soin, comme si la production des graines était incompatible avec les autres opérations de culture. On va chercher ses semences chez les marchands-grainetiers et on les sème telles qu'elles sont. Puis quelques jours après on s'aperçoit qu'elles ne lèvent pas ou qu'elles lèvent mal. Alors on se plaint et l'on accuse le marchand, tandis que l'on devrait s'accuser soi-même de son incurie et de son insouciance.

Dans la production des racines, nous devons avoir deux choses en vue: le volume et le poids. Il faut donc choisir des porte-graines qui réunissent ces deux conditions. Les plus grosses racines ne sont pas toujours les plus pesantes; de sorte que très-souvent on est forcé de donner la préférence à des racines de grosseur moyenne.

Les racines d'une même variété sont d'autant meilleures pour reproduire cette variété que leur poids est plus considérable, à volume égal. Pour s'assurer de la valeur des racines comme porte-graines, on fait trois ou quatre saumures de force différente. On prend, par exemple, quatre seaux ou chaudières ordinaires, on les emplit aux trois-quarts d'eau. Dans la première on fait dissoudre une chopine de sel de cuisine, dans la seconde trois demiards, dans la troisième une pinte, dans la quatrième cinq demiards, puis on plonge les racines dans ces diverses saumures, et celles qui demanderont la plus forte saumure pour pouvoir flotter seront nécessairement les meilleures.

En outre, on doit faire attention à la bonne conformation des racines, et l'on rejettera toutes celles dont les formes ne sont pas régulières, qui sont crevasées, ou sillonnées, et dont la peau est fine et luisante.

Les soins à donner aux porte-graines doivent commencer dès la première année de leur existence. On sème aussitôt que possible au printemps. Pendant tout le cours de leur végétation on ne doit négliger aucun des soins qui peuvent hâter leur développement. À l'automne on choisit les racines les plus complètement développées et on les conserve dans de bonnes caves.

Au printemps de la seconde année, on transplante les porte-graines dans un terrain riche et bien préparé à une distance suffisante, pour qu'ils ne se nuisent pas. Ils doivent recevoir les sarclages et les grattages nécessaires au nettoie-ment du sol et à son ameublissement constant. Lorsque les tiges ont poussé on les supporte au moyen de tuteurs.

Règle générale: les plantes bis-annuelles ne peuvent donner de bonnes graines de semence qu'à la fin de leur deuxième année. Si quelquefois elles en donnent la première année, ces graines n'ont aucune valeur et doivent être re-

jetées. Les plantes trisannuelles, c'est-à-dire qui viennent pendant trois ans, donneront leurs meilleures graines la troisième année, mais à la condition de les empêcher de fleurir la seconde. Enfin les plantes vivaces ne peuvent produire de très-bonnes semences que lorsqu'elles ont atteint leur entier développement en racines et en tiges, ce qui arrive vers la troisième année, et avant cette époque, il faut les empêcher de fleurir.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Toute la presse catholique a flétri comme elle le méritait l'odieuse spoliation dont le gouvernement italien vient de se rendre coupable à l'égard des ordres religieux de Rome. Contre tout droit, ce gouvernement inique s'est approprié les biens ecclésiastiques sans qu'aucun cabinet européen n'ait eu le courage de protester. Le Pape seul, immortel défenseur du droit outragé, a élevé la voix contre cette iniquité. Les généraux des ordres religieux, s'appuyant sur les droits imprescriptibles de l'Eglise, et encouragés par la ferme attitude du Souverain Pontife, ont adressé aux spoliateurs une énergique protestation que l'histoire enregistrera et que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs. La voici :

« La chambre des députés du royaume d'Italie a discuté, du 6 au 26 mai, une proposition de loi ayant pour but d'étendre à la ville et à la province de Rome les dispositions en vigueur dans le reste de l'Italie, sur les corporations religieuses et les biens ecclésiastiques. Outre les modifications très-graves apportées par la commission au projet du ministère, dans la discussion et le vote de chaque article, elle a encore ajouté à chacun d'eux des dispositions nouvelles plus odieuses et plus subversives de tout droit, qui anéantissent, pour ainsi dire, toutes les familles religieuses et confisquent toutes leurs légitimes propriétés. Dans plusieurs séances tenues pour la discussion du projet de loi, sans parler des atteintes portées à la justice de la cause et de l'incompétence du jugement, il fut prononcé divers discours publics où apparut le plus incroyable mépris de la vérité, de la justice et de la religion.

« Le monde catholique tout entier, et même ceux d'entre les hérétiques et les infidèles qui ont conservé un peu de raison et d'honnêteté naturelle, pourront en juger comme il convient.

« Or, le Souverain Pontife, seul juge établi par Dieu en tout ce qui concerne l'Eglise et les institutions religieuses, ayant hautement protesté et déclaré nul et de nulle valeur tout attentat qui serait fait aux corporations religieuses et aux propriétés qu'elles possèdent légitimement, nous, sous-signés, supérieurs et procureurs généraux des divers ordres religieux, résidant à Rome, nous regardons comme un devoir strict, non-seulement d'adhérer aux sentiments exprimés par le Vicaire de Jésus-Christ, à qui nous sommes immédiatement soumis, mais de protester d'une manière spéciale en notre nom et au nom des familles religieuses dont Dieu nous a confié le gouvernement, selon les règles de la perfection chrétienne et des conseils évangéliques, et selon les lois et constitutions approuvées par le Saint-Siège apostolique.

« C'est pourquoi, renouvelant nos protestations et rappelant les motifs allégués dans la circulaire que nous avons adressée, à la date du 4 octobre 1871, à tous les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires et consuls accrédités près le saint-siège, et dans laquelle il était prouvé avec évidence

que l'extinction des corporations religieuses existant à Rome est un attentat odieux et manifesté contre les droits de tous ordres religieux, contre les droits de la catholicité tout entière, et principalement contre les droits spirituels inhérents au chef visible de l'Eglise ;

« Nous protestons de nouveau et en particulier contre les blasphèmes et les outrages à Dieu et à la sainte religion, qui ont été, dans toute circonstance, impunément proférés, contre toutes les injures par lesquelles la personne sacrée et l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ ont été offensées, contre l'impiété dont ont fait preuve les rapporteurs de la commission, qui, au mépris de l'Evangile, n'ont pas craint d'affirmer que les conseils évangéliques, c'est-à-dire les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance sont contraires à tout progrès matériel, moral et intellectuel.

« Nous protestons contre l'incompétence et la contradiction de ceux qui, après avoir juré de maintenir ce qui existe, après avoir solennellement promis au monde catholique de laisser intacte l'autorité de l'Eglise, proposent et décrètent des lois contraires au premier article de la Constitution et qui violent outre mesure l'autorité spirituelle du Souverain Pontife et les saintes lois de l'Eglise.

« Nous protestons contre les calomnies, les faussetés et les mensonges qui, sans fondement et sans preuve aucune, ont été débités et répandus dans le public contre les institutions et les personnes religieuses, qui ont le droit de maintenir intacte leur réputation et leur renommée.

« Nous protestons contre l'expropriation violente des maisons et couvents, contre la spoliation des biens et propriétés appartenant à nos ordres respectifs, réservant contre tout injuste envahisseur et professons les droits inhérents à chacun d'eux, droit dont aucun pouvoir laïque ne peut légitimement les priver.

« Contre de telles iniquités, nous en appelons au Souverain Pontife, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, aux évêques et pasteurs des âmes, qui sont les tuteurs, les gardiens et les défenseurs des biens ecclésiastiques.

« Nous en appelons à tous les fidèles catholiques répandus dans le monde entier, à la charité desquels sont dus en grande partie les biens et propriétés religieux donnés à l'Eglise pour la splendeur du culte et la propagation de la foi.

« Nous en appelons au droit individuel d'association et de propriété, au droit des gens et au droit international, qui tous trois militent en faveur de notre existence et de nos propriétés.

« Nous en appelons au jugement de toute personne de bon sens et civilisée, qui se dirige d'après la raison et la foi.

« Nous en appelons enfin au jugement du juge suprême des vivants et des morts, à Dieu tout-puissant, qui ne fuit point acception de personnes et dont la justice inexorable saura bien, dans un avenir quelconque, venger l'honneur et les droits des calomniés et des opprimés. Quant à nous, nous le supplions assidûment et de tout notre cœur de se montrer miséricordieux à l'égard de nos calomniateurs et de nos oppresseurs, et de leur épargner les peines et châtiments temporels et éternels qu'ils pourraient avoir encourus à raison de l'iniquité de leurs actes.

Cette protestation n'arrêtera certainement pas les usurpateurs piémontais dans leur œuvre abominable. Elle n'aura non plus aucun effet sur les gouvernements de l'Europe compliée ou impuissante. Les catholiques de Rome continueront encore quelque temps à gémir sous l'oppression révolutionnaire. Les impies seront encore quelques mois dans la jubilation, tandis que les enfants de l'Eglise verseront des larmes sur les malheurs des temps présents. Mais tout

cela n'aura qu'un temps; la joie des uns et les pleurs des autres sont comptés, et chacun sera traité suivant son mérite. L'heure de la rétribution s'approche rapidement, et, quand elle sera venue, malheur aux impies!

— La France, dirigée par son nouveau Président, le maréchal MacMahon, semble vouloir se relever rapidement de la situation humiliante où l'avait placée le gouvernement de M. Thiers. Les honnêtes gens reprennent confiance et ont foi dans l'avenir; les révolutionnaires, au contraire, sentent le terrain se dérober sous leurs pieds et perdent de leur assurance; c'est un bon signe en faveur du retour de l'ordre et de la vraie liberté: non pas de cette liberté révolutionnaire qui consistait à laisser le champ libre à toutes les turpitudes révolutionnaires, à opprimer la conscience catholique, et sur laquelle M. Thiers s'appuyait, mais de cette liberté qui garantit à tout citoyen honnête le droit de faire le bien quand et de la manière qu'il le juge à propos.

Le maréchal MacMahon a la confiance de toute la France catholique et de l'armée. Ses premiers actes font voir qu'il veut gouverner en s'appuyant sur la partie saine de la nation française, en éliminant toute cette coterie vicieuse, corrompue que M. Thiers avait rassemblé autour de lui et sur laquelle il avait appuyé son autorité et sa fortune présidentielle.

Ainsi, M. Beule, le Ministre de l'Intérieur, écrivait aux préfets, en date du 1er Juin une circulaire dans laquelle il dit à ces fonctionnaires que le gouvernement leur accorde toute sa confiance; mais qu'en échange il réclame tout leur dévouement. "Ce que l'Assemblée nationale attend avant tout du gouvernement qu'elle a institué, continue le Ministre, c'est un personnel administratif inspiré par une même pensée, dirigée avec précision et se mettant ouvertement à la tête des conservateurs.

"..... N'hésitez pas à dire bien haut de quel côté sont vos sympathies et vos encouragements; appelez à l'union tous les bons citoyens; qu'ils se fortifient par la pratique exacte des devoirs de la vie publique; ce n'est que par cette ferme conduite et par le maintien énergique de tous les principes conservateurs que nous pourrons constituer en France une vraie majorité du gouvernement.

"Entrez, dès à présent, en communication constante avec les populations que vous administrez; la netteté de votre attitude suffira pour relever leur moral, décourager les tendances anarchiques et assurer partout le respect de l'Assemblée nationale et de la loi.

"Que tous ceux qui veulent réorganiser le pays sous la présidence de l'illustre maréchal que les dépositaires de la souveraineté nationale ont élu, sachent enfin qu'ils seront résolument soutenus et défendus...."

D'un autre côté, on paraît bien disposé à appliquer les lois contre les plus grands coupables de la Commune de Paris, qu'une faiblesse injustifiable avait empêchés de punir jusqu'aujourd'hui. Le citoyen Rano par exemple, sur la demande du général Ladmirault, va être mis en jugement comme complice des communards, malgré sa haute position comme membre de l'Assemblée nationale. Le citoyen Rochefort, condamné à la déportation et dont la sentence n'a pas encore été exécutée va être examiné par les médecins et probablement envoyé à son lieu de destination.

En outre, on ne permet plus, comme sous M. Thiers, ces orgies publiques connues sous le nom de banquets radicaux et dont Gambetta était l'âme, ni ces intempérances de langage, ces insultes à Dieu, à la religion et à la conscience catholique dont certains journaux étaient le réceptacle im-

monde. C'est ainsi que le préfet de Versailles a prohibé un banquet public que Gambetta et sa clique révolutionnaire devaient donner le jour anniversaire de la mort du général Hoche; et que le journal *le XIXe Siècle* de Paris, l'un des pires feuilles révolutionnaires, vient d'être saisi pour délit de presse. Ces actes de vigueur montrent que les conservateurs sentent leur force et que le gouvernement du maréchal MacMahon ne craint pas de combattre la Révolution et d'arrêter sa propagande.

— En Espagne, les royalistes, ou les Carlistes comme on les appelle, font des progrès incessants. Tous les jours, les armées du droit et de la Religion augmentent en forces et font subir de nouvelles pertes aux révolutionnaires. Tantôt c'est une ville qui tombe en leur pouvoir, comme celle de Pancarbo, dans la Province de Burgos, où ils firent 400 prisonniers; tantôt, ce sont des armées entières qu'ils détruisent, ainsi que nous le voyons dans une dépêche télégraphique en date du 26 juin. A cette date, l'armée royaliste commandée par le général Elio atteignit l'armée républicaine sous le commandement de Nauvillas près de Pampelune et lui infligea une défaite signalée. Nauvillas eut une grande partie de ses forces tuées ou blessées et perdit en outre 2,000 prisonniers. Son fils y fut tué. Cette victoire assure aux Carlistes la possession de toute la province de Navarre et leur inspire une nouvelle confiance dans le succès final de leur cause.

Pendant que les royalistes font ainsi des progrès incessants, les piétres révolutionnaires qui se sont emparés du gouvernement espagnol ne peuvent plus s'entendre dans le partage des dépouilles. Personne n'est content; tout le monde voudrait gouverner et l'anarchie règne au sein des Chambres. Aucun ministère ne peut vivre plus qu'un couple de jours. Les hommes qui dirigeaient les affaires hier n'inspirent aucune confiance aujourd'hui, ils sont renversés, chassés et remplacés par d'autres qui le lendemain subissent le même sort. Ajoutons à ce tableau, la caisse publique complètement vide, le gouvernement sans crédit, des émeutes incessantes soulevées sur tous les points du royaume par les socialistes et les sociétés secrètes et nous n'aurons encore qu'une faible idée de l'abaissement où est tombée cette pauvre Espagne si heureuse sous le gouvernement de ces rois légitimes.

Il est bien vrai que le télégraphe joue en faveur de la Révolution espagnole en annonçant quelques succès sur les Carlistes; mais les progrès toujours croissants de ces derniers donnent un démenti formel à toutes ces dépêches télégraphiques.

— En Angleterre, la Chambre des Communes s'est occupée, le 24 juin, du bill du gouvernement accordant la garantie impériale à un emprunt canadien de trois millions de louis sterling pour la construction du Chemin de fer du Pacifique et l'élargissement des canaux. Dans le discours que le sous-secrétaire du département colonial prononça à l'appui de ce bill, il félicita les Canadiens de leur esprit d'entreprise et de loyauté.

Sir Chs. Dilke se prononça énergiquement contre cette garantie, et dit que le bill proposé n'était rien autre chose qu'une compensation pour les concessions que le Canada avait faites au sujet de ses pêcheries et qualifia le Chemin du Pacifique de gigantesque job parlementaire.

La discussion fut, paraît-il très-longue; mais M. Gladstone nia les avancées de ses adversaires et la seconde lecture du bill fut adoptée par une forte majorité.

Distribution des prix au Collège de Ste. Anne de la Pocatière.

Nous avons eu le plaisir d'assister, le 27 juin dernier au soir, à la distribution solennelle des prix au Collège de Ste. Anne.

Tout le personnel de l'Institution, M. le Curé de la Paroisse, plusieurs membres du clergé des paroisses voisines, de nombreux amis de l'éducation assistaient à cette séance. La salle était littéralement comble, et malgré la chaleur étouffante les assistants ne manifestaient aucune fatigue; tant l'intérêt de la séance était grand.

La soirée commença par un passage de la Fille du Régiment de DONIZETTI, admirablement choisi par M. H. McKernan et parfaitement exécuté par la bande du Collège.

Après cette magnifique pièce de musique, M. Gustave Dionne, élève de Rhétorique, prononça un court mais excellent discours sur la distribution des prix. Nous avons admiré les excellents principes religieux et sociaux dont ce jeune homme, à levé le drapeau, à l'entendre on se convainquait que ce discours n'était pas de la vaine déclamation, mais bien l'exposé éloquent de nobles convictions.

Que M. Dionne garde toujours cette noble attitude, que dans le monde où il se lancera bientôt il n'a rougisse pas de ces bons principes, et la religion et la patrie auront en lui un puissant champion. Heureuses les institutions qui peuvent former de tels hommes!

La distribution des prix eut ensuite lieu. L'espace nous manque pour faire connaître les noms de tous les heureux de cette fête; c'est tout au plus si nous pouvons nommer les élèves qui ont le plus brillé.

Dans la Classe supérieure de philosophie, l'élève le plus primé fut M. Gabriel Cloutier.

Les prix d'Excellence furent remportés par MM. Gustave Dionne en Rhétorique, Alphonse Pelletier et Louis Pelletier en Belles-Lettres, Louis Saint-Pierre, et George Pelletier en Versification, Alphonse Têtu et Alfred Tremblay dans la Classe de grammaire latine, Fernand Dupuis dans la quatrième classe du Cours anglais, Louis Pelletier et Gilbert Quiville en Troisième, Charles Blanchet et Henri Simard en Seconde, Alphonse Hudon et Joseph Levasseur en Première.

Après la distribution des prix, M. Gabriel Cloutier, au nom de ses confrères, remercia les professeurs du Collège de Ste. Anne des soins et des attentions assidus qu'ils avaient donnés aux élèves de l'Institution et des peines qu'ils avaient prises pour enrichir leur âme des trésors abondants de la vertu et de la science. Puis il dit adieu à cette bonne maison qui sait si bien former le cœur et l'esprit des jeunes gens qui lui sont confiés.

M. Cloutier est finissant, et ses adieux empruntaient à cette circonstance quelque chose de triste et de touchant, qui se répandit dans l'âme de tous les assistants et fit vibrer plus d'un cœur.

M. le Supérieur répondit à M. Cloutier par quelques mots bien sentis. Et la séance se termina par un choix des plus beaux airs canadiens harmonisés par M. H. McKernan, et le God save the Queen exécutés par la Bande.

Programme pour les fermes les mieux tenues, tel qu'amendé par le Conseil d'Agriculture à sa séance du 14 novembre 1872.

A la demande de plusieurs de nos abonnés, nous publions le programme suivant pour les fermes les mieux tenues, tel qu'adopté par le Conseil d'Agriculture. Nous regrettons que le Conseil d'Agriculture ne donne pas toute la publicité possible aux importantes questions qu'il juge à propos d'adopter dans l'intérêt des cultivateurs, en privant de ses annonces la Gazette dont la circulation est très répandue; ce serait d'ailleurs encourager indirectement une publication reconnue utile.

I. Système de rotation de six à dix ans sur toute terre susceptible d'être labourée.

II. Les différentes soles séparées par des clôtures, et communiquant aux étables par une allée ou autrement pour le passage des animaux. Les parties de la ferme en bois debout n'entreront pas dans le système de rotation.

III. Clôtures en bon ordre.

IV. Fossés et rigoles en bon ordre.

V. Point de roches ou de mauvaises herbes dans les champs. Les mauvaises herbes le long des clôtures seront coupées.

VI. Bétail proportionné à l'étendue de la ferme, et bien tenu; au moins une tête de gros bétail pour chaque quatre arpents, quatre moutons comptant pour une tête de gros bétail.

VII. Etable, porcherie, laiterie, grange, bergerie, cour, instruments oratoires commodes, en bon ordre, et améliorés.

VIII. Engrais bien préparés et bien conservés.

IX. Les pâturages succédant aux prairies dans la rotation seront composés d'au moins un tiers.

X. Grande étendue de prairies; pacages et prairies devront former au moins la moitié de la ferme en culture.

XI. Une des soles, ou du moins la vingtième partie de la ferme en culture, sera en légumes ou plantes sarclées, et cette partie devra changer chaque année.

XII. Chaque sole sera en bon état de production.

XIII. A chacune des onze premières conditions du programme, les juges alloueront, pour motiver leur jugement, dix points; ainsi que pour une étendue de labour d'été (jachère nue ou engrais vert) d'au moins trois arpents, et cinq points seulement pour plantation annuelle d'arbres fruitiers d'au moins dix arbres faits depuis 1872. En faisant l'examen d'une ferme, ils retrancheront une partie ou la totalité de ces dix points, suivant que la condition sera plus ou moins ou point du tout remplie.

XIV. Quant à la douzième, ils alloueront à chaque sole un nombre égal de points, de manière à former toujours, quelque soit le mode d'assolement, le nombre de cinquante, et ils conserveront ou diminueront le nombre de points attribués à chaque sole, suivant l'état de production.

XV. Dans les comtés où se cultivent les légumes ou le foin sur une grande échelle, ou dans lesquels se trouvent des pâturages permanents, ou des terres impropres aux légumes, les conditions du programme pourront être modifiées par les directeurs des sociétés d'Agriculture, avec l'autorisation du Conseil d'Agriculture.

CLAUSES ABSOLUES.

XVI. Ne pourront concourir que les terres d'eau moins 60 arpents défrichés. Mais il sera loisible aux directeurs de former, moyennant l'autorisation du Conseil, deux classes pour les concours, celle des grandes fermes, comprenant au moins 60 arpents, et celle des petites fermes, comprenant au moins 20 arpents défrichés.

XVII. Dans tous les cas, les concurrents devront cultiver au moins un arpent de légumes racines en sus des patates, sous peine d'être mis hors du concours. Mais il sera loisible aux cultivateurs qui ont des terres rocheuses, de remplacer les légumes racines par toute autre plante sarclée; autre que la pomme de terre (patate) utile pour la nourriture des animaux.

XVIII. Celui qui aura eu le premier prix pour une terre bien tenue, ne pourra plus concourir que dans une classe supérieure, ou dans un concours ouvert à plusieurs comtés.

XIX. Les prix, pour les terres bien tenues seront comme suit: 50 piastres pour la 1re, 40 pour la 2nde, 30 pour la 3e.

3e., 20 pour la 4e., 10 pour la 5e. Mais dans les comtés où il existe deux Sociétés ou plus, cette somme sera partagée en deux et les prix diminués en conséquence.

XX. Quand il y aura deux classes (pour les grandes et les petites fermes), les directeurs régleront le nombre et le montant des prix qui ne pourra jamais être moins de \$150.

XXI. Il y aura concours, en même temps, pour les terres les mieux tenues, et pour les pièces de grains et de légumes sur pied, comme ci-dessus.

XXII. Chaque Société d'Agriculture devra faire concourir séparément chaque paroisse ou township pour les terres les mieux tenues, sans rien changer aux concours de comté mentionnés dans ces règlements, pourvu toujours que chaque paroisse ou township qui concourt renferme au moins dix souscripteurs et souscrive au moins le tiers des prix qui lui seront offerts.

XXIII. Le concours des récoltes sur pied, légumes, etc., etc., sera tenu la même année que le concours pour les fermes les mieux tenues.

La pustule maligne ou le charbon de l'homme

Les animaux qui meurent dans les campagnes ne sont pas toujours convenablement enterrés; s'il s'agit d'un chien, d'un chat, d'une volaille, d'une taupe, d'un rat, etc., on ne prend pas la peine de les enterrer et on laisse ces petites bêtes sur le sol. La putréfaction arrive, de mauvaises mouches sont attirées, le bétail de la ferme et parfois aussi les hommes sont piqués par ces mouches qui leur inoculent le venin qu'elles ont puisé dans les cadavres des animaux morts. Ces accidents graves se produisent encore assez souvent et, malgré cela, on rencontre toujours la même indolence dans les fermes et on prend aucune précaution pour éviter de sérieux malheurs qui portent la désolation dans les familles.

Il n'est pas même nécessaire que la mouche pique pour que le virus soit communiqué à l'homme ou aux bêtes, cette transmission peut avoir lieu par la simple application du virus sur la peau. On cite même le fait d'un pauvre diable sur la paupière duquel une pustule maligne s'était développée par le contact d'une matière charbonneuse. Cet homme, qui se voyait mourir, a voulu embrasser une dernière fois son enfant et, dans une étreinte convulsive, il a involontairement touché le haut du visage de cet enfant avec la paupière malade; presque aussitôt, deux pustules malignes se sont développées sur le front de l'enfant.

Il est donc sage et prudent de prendre les plus grandes précautions, afin d'éviter de semblables malheurs et rien n'est plus facile; il suffit d'enterrer partout avec soin les animaux morts gros ou petits et de les placer assez profondément dans le sol pour que les mouches, qui savent se frayer des passages, ne puissent pas parvenir jusqu'à eux.

Il faut blâmer fortement cette fâcheuse habitude qu'ont les habitants des campagnes et plus particulièrement les enfants de clouer aux portes des maisons des pies, des geais, des oiseaux de nuit. Ces oiseaux entrent aussi en putréfaction, les mouches sont attirées et il peut en résulter les inconvénients les plus graves. D'un autre côté, pourquoi détruire les oiseaux de nuit qui rendent de si grands services à l'agriculture, en faisant une chasse sans pitié, aux rats, aux campagnols, aux mulots et à tous les rongeurs; laissez donc vivre tranquilles ces pauvres petits animaux que Dieu n'a pas placés inutilement sur la terre; ils ont une grande mission à remplir et ils la remplissent bien, ayez-en la certitude, surtout à l'époque de leurs nichées.

Malgré toutes les précautions prises avec le plus grand soin, il peut arriver un accident et par conséquent il faut tâcher d'appliquer un remède au mal. Il paraît que l'acide phénique, ce désinfectant d'une grande puissance, produit les meilleurs effets et amène le plus souvent la guérison. Voici comment il faut s'en servir: on prend l'acide phénique mélangé avec de l'eau, on lave les boutons et les abcès charbonneux ouverts; on laisse ensuite sur les plaies un peu de filasse ou de charpie trempée dans cette eau. On met une pinte de cette préparation dans cinq pintes d'eau ordinaire et on fait boire ce mélange aux animaux malades, à la dose de 2 pintes en 4 fois; si le mieux ne se produit pas rapidement, ou s'il s'agit d'une grosse bête, bœuf, cheval, on porte la dose à 6 pintes en 24 heures.

Dans ces conditions, nous ne saurions trop engager les habitants des campagnes à avoir toujours chez eux une certaine quantité d'acide phénique qu'ils pourront utiliser non-seulement pour la guérison des pustules malignes ou charbon, mais encore dans une foule d'autres circonstances.—L. DE VAUGELAS.

Plantations et semis d'arrière-saison

1. Nous ne déployons pas, pour les cultures de l'arrière-saison, la même activité que celles du printemps; et fort souvent nous laissons inoccupés des terrains qui, sans s'épuiser, pourraient nous donner des produits avantageux en récoltes d'érobées. Jetez un coup d'œil, en passant, par dessus les murs ou les haies de nos potagers, et vous verrez que la plupart des carrés ne portent rien de septembre en mai. Le jardinage, à notre avis, ne devrait point chômer; aussitôt une récolte enlevée, aussitôt la place envahie par une autre, à la condition, bien entendu, de ne point lui marchander l'engrais. Nous savons qu'en exigeant toujours et sans cesse, nous allons contre les principes, que nous altérons plus ou moins la quantité des produits; mais nous savons aussi, malheureusement, que les vrais connaisseurs sont rares et que la quantité nous sauve.

Ainsi donc, pas de trêve au potager, pas de répit à la terre; aussitôt les cultures du printemps et d'été finies, il faut aviser à faire suer au sol sa réserve de sève; mort ce légume, vive cet autre! arriérez les débris, en avant les nouvelles graines et les nouveaux plants!

2. En Belgique et en France, nous vivons sur les vieilles patates, par exemple, en attendant que la culture forcée jette sur le marché les variétés les plus précoces, comme la marjolain, la six-semaines de Lyon, le comica d'Amiens et les yeux bleus. En Angleterre, on n'attend pas ainsi: A partir des mois de mars et d'avril, les jardiniers offrent aux consommateurs une contre-foison de patate nouvelle qui a été beaucoup vantée par les voyageurs, qui figurent sur les meilleures tables, trompe les plus habiles et mérite assurément une mention particulière. Nous avons opéré à la manière des Anglais et obtenu d'aussi bons résultats. Nous allons, en quelques mots, vous donner les détails de cette opération:

3. Arrangez-vous de façon à conserver jusqu'en juillet des tubercules de l'année précédente, et, pour cela, transportez-les dans une chambre fraîche et changez-les de place deux fois par semaine, à partir du mois d'avril. Vers le 15 juillet, mettez vos plants en terre, à la profondeur ordinaire. A l'approche de l'hiver, quand les fanes seront mortes et que les gelées seront à craindre, vous butterez chaque touffe, afin de la préserver des rigueurs de la saison; et, le printemps suivant, vous procéderez à l'arrachage, de bonne heure, avant que la terre ait eu le temps de se réchauffer et de développer le germe des petits tubercules. Vous mettez ces tubercules de primeur dans une chambre froide et les remuez toutes les semaines pour les empêcher de fermenter. Avec ces précautions, vous aurez, jusqu'à la venue des patates nouvelles, un produit de transition, qui, certes, n'est pas à dédaigner, produit dont la culture constitue une industrie très-importante chez les Anglais.

Les patates ainsi obtenues avant leur entier développement,

ne sont ni dures ni insipides comme celles entièrement développées, qui restent en terre après l'arrachage, et que la bêche soulève après l'hiver, au moment des labours. Elles sont fines, délicates, et d'une saveur pareille à celle des patates nouvelles. C'est à s'y méprendre.

4. Par la même méthode, les jardiniers savent se procurer des carottes et des panais qu'ils vendent dès le printemps, à titre de nouveauté, c'est-à-dire à un prix fort élevé. A cet effet, ils sèment ces deux légumes dans la première quinzaine d'août et provoquent une levée rapide à l'aide d'arrosements. Quand vient l'hiver, les petites racines sont formées; il ne reste plus qu'à les protéger avec des feuilles sèches. Souvent même cette précaution est inutile; la neige les protège mieux que les feuilles.

5. Les carottes et les panais que l'on obtient par cette méthode de culture, ne valent pas les primeurs de bon aloi, mais valent mieux que les racines de conserve.

6. On peut encore obtenir des carottes ou des panais huit ou quinze jours plus tôt qu'avec les semis de printemps, en ayant soin de les semer vers la fin de septembre ou en octobre. Cette méthode est des plus rationnelles et nous la pratiquons avec succès. Il se passe ici ce qui se passe avec le semis naturel.

A continuer.

Petite Chronique

— La température se comporte admirablement pour les récoltes dans notre province. Nous avons de temps à autre des orages qui favorisent grandement le grain qui pousse à vue d'œil. On se plaint beaucoup de la sécheresse dans la Province d'Ontario et on craint que dans beaucoup de localités la récolte reste au-dessous de la moyenne. En Europe, les champs présentent une belle apparence et tout porte à croire que les laboureurs du labourer seront amplement récompensés. Dans les états de l'Ouest les rapports varient; mais si on doit accepter le prix des céréales comme le thermomètre de l'état des champs, les apparences promettent bien. Les marchés sont partout à la baisse; la spéculation semble partout avoir déserté le marché et les cours reculent régulièrement et continuellement. La Californie promet de fournir un contingent de blé aussi considérable que l'année dernière. — *Négociant Canadien.*

RECETTES

Destruction des vers qui s'attaquent aux gadelliers et aux groseillers

Un correspondant du *Massachusetts Ploughman*, M. Joseph H. Tenno, écrit à ce journal que, depuis quatre à cinq ans, d'immenses quantités de groseillers et de gadelliers qu'il possédait, ont été la proie des vers qui dévoraient les feuilles et les fruits. Je n'ai rien trouvé, dit-il, de plus efficace que l'emploi de la chaux éteinte, de la cendre éteinte, même la poussière de chemins, et de fait toute substance sèche et poudreuse; car la respiration de ces insectes provenant des pores, toute substance sèche s'attachant aux vers, bouche les pores et amène infailliblement leur destruction en peu de temps. L'application de cette poudre doit être faite sur les arbustes, tous les matins quand les feuilles sont encore humides par la rosée, ou s'il n'y a pas de rosée, il faudrait auparavant arroser les feuilles.

Ce procédé, appliqué cinq à six fois détruira certainement ces insectes qui font la désolation des jardins à fruits.

Contre les coups de soleil

Lorsqu'on s'aperçoit que la journée sera chaude, il faut être sur ses gardes, et chercher l'ombre; au lieu d'entrer en lutte contre les forces supérieures de la nature.

Le meilleur moyen de prévenir les coups de soleil se trouve dans l'emploi répété de l'eau froide avant que la chaleur ait affecté le système; et il est permis d'attribuer à la négligence sur ce point la fréquence des cas d'insolation.

Qu'on prenne un mouchoir après l'avoir plongé dans l'eau

froide et tordu convenablement, qu'on le place au fond de son chapeau, en ayant soin de renouveler ce procédé de temps à autre; c'est un sûr préventif. Une éponge fera mieux encore, parce qu'elle gardera plus longtemps son humidité et sa fraîcheur.

Les personnes obligées de travailler au soleil, feront bien de boire un verre d'eau par intervalles, et de se laver en même temps les mains et la figure dans de l'eau froide. Voilà la meilleure manière de se soustraire aux dangereux effets de l'insolation.



EMIGRATION CANADIENNE A MANITOBA.

La société Canadienne d'émigration à Manitoba, persuadée des immenses avantages qui attendent l'émigré dans les territoires de la Rivière-Rouge, attire l'attention des classes ouvrières, agricoles et mercantiles sur les faits suivants, à savoir:

POPULATION DE MANITOBA, ETC.

La population de Manitoba est d'environ 25,000 âmes dont près de la moitié est d'origine canadienne. Les paroisses et les écoles sont sur le même pied que dans la Province de Québec. Les taxes sont très-légères, et le même système de gouvernement qu'à Québec prévaut à Manitoba. Dans les cours de justice comme dans la Législature, on se sert des langues anglaise et française.

MARCHÉS, ETC.

L'argent est extrêmement abondant dans Manitoba, et les prix pour l'ouvrage sont très-élevés durant la saison d'été. C'est ainsi qu'un journalier est sûr d'au moins deux piastres (\$2.00) et un ouvrier de deux piastres et demie à (\$3.50) trois piastres et demie par jour. Les couturières sont rares et recherchées. Les domestiques, soit garçons ou filles, gagnent des gages très-élevés et sont très-rares. Les bons cultivateurs sont certains de s'y gagner une jolie aisance dans un petit nombre d'années, surtout ceux qui pourraient commencer avec un capital de quelques centaines de piastres.

La construction des chemins de fer qui va commencer est été dans Manitoba, la construction des édifices du Gouvernement, la construction d'un pont considérable sur la Rivière-Rouge, sans parler d'une foule d'autres entreprises publiques et privées permettent de faire espérer de l'ouvrage de toute espèce à ceux qui émigreront à Manitoba.

UNE TERRE DONNÉE GRATUITEMENT.

Tout cultivateur ayant 21 ans, en arrivant à Manitoba, a droit à une belle terre, à son choix, de 160 acres, en don gratuit (homestead), pourvu qu'il s'établisse sur cette terre et la cultive. Au bout de cinq ans, le Gouvernement lui donne son titre.

Les terres sont des terres de prairie sur lesquelles le cultivateur peut dès la première année de son arrivée semer et récolter. Les pâturages sont de première classe.

On calcule qu'un habitant peut se bâtir lui-même une maison rustique ou chantier à peu de frais.

Le bois de chauffage s'obtient assez facilement, soit que le cultivateur le prenne sur sa terre (si elle est en partie boisée), soit qu'il aille le chercher lui-même à une courte distance.

A partir du 20 juin prochain, le prix du passage de Toronto à Fort Carry ou St. Boniface, Manitoba, sera de QUINZE PIASTRES (\$15.00) pour les adultes, et de SEPT PIASTRES ET DEMIE (\$7.50) pour les enfants au-dessous de douze ans. Les passagers se nourrissent, et le Gouvernement, à partir du Lac Supérieur, vend les provisions aux émigrants au prix coûtant. Le trajet dure environ quinze jours.

Voici d'ailleurs l'annonce du Gouvernement d'Ottawa, à ce sujet:

208 307

GAZETTE DES CAMPAGNES



TERRITOIRES DE MANITOBA ET DU NORD-OUEST

Après le 10 de Juin prochain, les émigrants ayant obtenu leurs billets, seront transportés de Toronto à Fort Garry, Manitoba, aux taux suivants :

DE TORONTO A PRINCE ARTHUR'S LANDING PAR COLLINGWOOD ET SARNIA.—Adultes, \$5; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix; 150 livres de bagage personnel gratis. Bagage extra, 35 centins par 100 livres.

DE PRINCE ARTHUR'S LANDING A FORT GARRY.—Emigrants, \$10; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, 200 livres de bagage personnel gratis. Bagage extra \$2.50 par 100 livres.

Les Emigrants pourvoient à leurs propres rations. Les provisions seront cependant fournies au prix coûtant, à Shebandowan, Fort Francis, et à l'Angle Nord-Ouest au Lac des Bois.

LES BILLETS, POUR EMIGRANTS AU FORT GARRY VIA PRINCE ARTHUR'S LANDING.—Peuvent être achetés à Toronto, aux Stations de Chemin de Fer "Northern", "Great Western"; et Grand Tronc.

Les Emigrants sont priés de remarquer que la pesanteur du bagage ne doit pas dépasser 200 livres pour faciliter le transport sur les Portages.

LES MARCHANDISES.—Après le 20 de Juin prochain seront transportées de Prince Arthur's Landing au terminus Est du chemin de Fort Garry, Angle Nord-Ouest, au taux de \$2 par cent livres ou \$40 par tonne de 2,000 livres.

Chaque ballot doit être d'une grandeur convenable n'excédant pas 300 livres en pesanteur et solidement attaché.

Les chevaux, les bœufs, les wagons et autres articles de pesanteur tels que machines peuvent être envoyés au même lieu en donnant dûment avis et en faisant des arrangements spéciaux pour leur transport.

On ne permettra pas le transport des vins et des liqueurs spiritueuses sur la route de Prince Arthur's Landing.

Par ordre,

F. BRAUN.

Département des Travaux Publics, } Ottawa, 26 Mars 1873.

AGENTS D'EMIGRATION.

Tout individu émigre, en route pour Manitoba ou l'Ouest, en arrivant à Québec, ou à Montréal, ou à Toronto, ou à Collingwood, ou à Sarnia, devra s'adresser à l'Agent d'Emigration de chacun de ces endroits pour avoir des renseignements s'il est embarrassé, ou pour se faire loger et nourrir s'il est obligé d'attendre pour se remettre en route.

Québec.—S'adresser à Québec à L. Stafford, Dépôt des Immigrants.

Pointe-Lévis.—S'adresser à James Tom, Dépôt des Immigrants.

Coaticook.—S'adresser à l'Abbé Chartier, Dépôt des Immigrants.

Montréal.—S'adresser à Montréal à J. J. Daley, Pointe St. Charles.

Montréal.—J. A. Chicoine, No. 577, Rue Craig.

Toronto.—S'adresser à Toronto à J. A. Donaldson, Dépôt des Immigrants.

Collingwood.—S'adresser à Collingwood à l'Agent d'Emigration.

Sarnia.—S'adresser à Sarnia à l'Agent d'Emigration.

BILLETS.

L'émigré peut acheter ses billets de passage à Toronto, aux stations du chemin de fer Grand Tronc, tel que ci-dessus indiqué. Il doit se souvenir néanmoins que le passage n'est de \$15 00 que de Toronto à Fort Garry; et il aura par conséquent à payer quelque chose de plus pour se rendre d'abord à Toronto. Le prix du billet de Québec à Toronto est de cinq piastres, (\$5.00).

LE VOYAGE.

Le voyage pour se rendre à la Rivière-Rouge par le chemin Dawson ou du Gouvernement est facile et sans grande fatigue.

L'émigré se rend d'abord par chemin de fer de Toronto à Collingwood, sur la Baie Georgienne, ou à Sarnia sur la Rivière Ste. Claire; puis par bateau à vapeur de Collingwood ou de Sarnia au Fort William.

Du Fort William qui se trouve à l'extrémité ouest du Lac Supérieur, au Lac Shebandowan, il y a 45 milles à faire en wagon.

De ce dernier point à l'Angle du Nord-Ouest l'émigré fait 310 milles de chemin par eau. Les portages qui se rencontrent sur la route se font dans les wagons convertis.

De l'Angle du Nord-Ouest à Ste. Boniface ou Fort Garry, il reste 95 milles de chemin qui se font en wagon.

LE CLIMAT.

Le climat des territoires de la Rivière Rouge, rassemble en tous points à celui de la Province de Québec, excepté qu'il y tombe beaucoup moins de neige. Les saisons y sont généralement très-belles et les chemins magnifiques. Le climat est sec et l'un des plus salubres qu'il y ait au monde.

REMARQUE GENERALE.

Comme le pays de la Rivière Rouge n'étant nullement préparé à recevoir, avant cette année, une immigration considérable, il est tout naturel qu'il ne se soit fait aucun effort pour attirer l'attention du public de la Province de Québec de ce côté. Le temps est aujourd'hui arrivé où l'on peut faire espérer un bel avenir à tout cultivateur, ouvrier industriel ou marchand qui, ayant de l'énergie, de la santé, et de la persévérance, serait disposé à aller tenter fortune vers les riches et fertiles prairies de l'Ouest canadien. Pour l'émigré de la Province de Québec, comme de toute autre province, en allant s'établir à Manitoba, il ne fait que changer de domicile sans changer de pays. Il retrouvera là-bas, à part les immenses avantages décrits brièvement ci-dessus, sa langue, et les institutions qui lui sont si chères. Avant de songer à émigrer aux Etats-Unis, où il va se perdre religieusement et politiquement parlant, qu'il réfléchisse aux avantages supérieurs à tous les points de vue, que lui offre la colonisation de la riche et nouvelle province de Manitoba.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau d'Emigration Canadienne, à Montréal, No. 577 rue Craig, ou aux divers agents nommés ci-dessus.

10 Mai 1873.

A VENDRE

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ située dans le Faubourg de la Paroisse de STE. ANNE DE LA POCA-TIERE, contenant quarante arpents en superficie, en parfait état de culture améliorée.

La maison agréablement située au milieu d'immenses vergers entourés de haies vives, offre une résidence des plus spacieuses.

Conditions faciles.

Aussi à vendre: Un superbe piano.

S'adresser, sur les lieux, à

F. D'AGUISE,

1er mai 1873

Notaire.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, Avril, 1873.

L'ESCOMTE autorisée sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pour cent.

R. SAMPBOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.